

# Domaine Public

1 7 3 4

Edition PDF  
du 28 mai 2007

Les articles mis en ligne  
entre le 22 et  
le 26 mai 2007

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Un point de vue  
réformiste en  
toute indépendance  
depuis 1963,  
désormais interactif  
et en continu sur  
**domainepublic.ch**

## Dans ce numéro

### **La parole officielle**

L'allocution fédérale avant les votations  
est humiliante et ringarde (André Gavillet)

### **Le gouvernement cultive l'art du surplace**

Plutôt que de réorganiser les départements,  
on pourrait les supprimer (Jean-Daniel Delley)

### **La mauvaise aide à la presse**

La commission du Conseil des Etats  
veut faire des économies mais choisit  
un mauvais critère (Albert Tille)

### **L'huile sur le feu et le feu aux poudres**

La dénonciation de la convention collective  
du bâtiment par les entrepreneurs menace aussi  
les accords bilatéraux avec l'UE  
(Jean Christophe Schwaab)

### **Un référendum au Costa Rica**

Regard d'une Suissesse sur une  
première expérience de démocratie directe,  
appliquée au sujet chaud du libre-échange  
avec les Etats-Unis (Charlotte Robert)

### **Entre Kouchner et Calmy-Rey**

Comment peut-on être ministre des affaires étrangères  
de gauche dans un gouvernement de droite?  
(Alex Dépraz)

### **Jogging de fonction**

Sarkozy, Couchevin et Clinton ont un précurseur  
inattendu (André Gavillet)

## La parole officielle

### *L'allocution fédérale avant les votations est humiliante et ringarde*

André Gavillet (22 mai 2007)

Micheline Calmy-Rey aurait en vain demandé au Conseil fédéral d'être dispensée d'intervenir sur les ondes pour recommander au peuple d'accepter la 5e révision de l'assurance-invalidité.

Ces prêches politiques, avant votation, sont à double titre choquants, comme nous le répétons depuis vingt ans.

Ils sont d'abord une interprétation abusive de la

collégialité. Celle-ci consiste, lorsqu'une décision est prise par le collègue, à ne rien faire pour la critiquer publiquement. On connaît la formule de Chevènement: un ministre, ça ferme sa gueule ou ça démissionne. En revanche la collégialité n'implique pas qu'on parle contre sa conviction. Cette lecture obligatoire d'un texte auquel le récitant ne croit pas est humiliante pour celui qui dit le contraire de ce qu'il pense et

pour les auditeurs qu'on trompe.

D'autre part, la réquisition des médias, à heure de grande écoute, pour transmettre le mot d'ordre du bon choix, sans contradiction, relève d'une conception ringarde du débat politique. De surcroît le Conseil fédéral transmet à chaque citoyen par écrit un argumentaire développé. Qu'on nous épargne l'oral!

## Le gouvernement cultive l'art du surplace

### *Plutôt que de réorganiser les départements, on pourrait les supprimer*

Jean-Daniel Delley (26 mai 2007)

Les dernières rocares entre départements datent de dix ans déjà. Le mammoth département de l'intérieur fût allégé de la protection de l'environnement au profit d'un nouveau mammoth, celui des transports, de l'énergie et des communications. Quant au département de la défense, le Conseil fédéral lui adjoignit les sports, cadeau de consolation à Adolf Ogi, exilé chez les militaires.

Depuis, le Parlement a demandé à de multiples reprises que soient réunies sous un même toit la formation et la recherche d'une part, la sécurité civile et militaire d'autre part. En vain. Le gouvernement, dès lors qu'il

s'agit de modifier son mode de fonctionnement ou de bouger les frontières départementales, se réfugie dans l'immobilisme. Au vu des résultats de sa dernière séance au vert, le Conseil fédéral s'est juste offert une pause printanière. Examiner, étudier et fixer un nouveau délai pour décider: on connaît la chanson.

Plutôt que de trépigner d'impatience, le Parlement doit maintenant prendre la main en retirant au gouvernement la compétence que lui confère la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA). Les conseillers fédéraux sont personnellement trop impliqués - volonté de pouvoir,

défense de leur territoire - pour procéder à une réorganisation digne de ce nom.

Cette réorganisation ne constitue d'ailleurs qu'un des volets qu'exigerait la nécessaire réforme du gouvernement. Les dossiers de la composition de l'exécutif - neuf membres ou des ministres adjoints - et du renforcement de la présidence sommeillent eux aussi.

Pourquoi ne pas oser un pas significatif et adapté à la gestion d'un Etat moderne, la gestion par dossier. Les magistrats se répartiraient les dossiers - seuls ou en délégations - et non les territoires administratifs, les départements. Ils pourraient

recourir à tous les services administratifs nécessaires à la gestion de ces dossiers. On éviterait ainsi les guerres de

tranchées. Et la collaboration entre administrations ne serait plus freinée par un cloisonnement artificiel ne

profitant qu'à l'ego des magistrats.

## La mauvaise aide à la presse

*La commission du Conseil des Etats veut faire des économies mais choisit un mauvais critère*

Albert Tille (25 mai 2007)

Seuls les journaux régionaux tirant à moins de 40'000 exemplaires continueront de bénéficier d'un tarif postal préférentiel. Cette proposition d'une commission du Conseil des Etats s'oppose à la récente décision du Conseil national qui entend maintenir l'allègement des frais de distribution aux grands titres: en abandonnant l'aide généralisée, la Confédération économiserait 50 millions; mais la diversité de la presse, donc la pluralité des opinions, serait sauvegardée.

L'idée d'aider les petits régionaux et de laisser se débrouiller les grands groupes de presse est d'apparence séduisante. Elle suscite cependant de sérieuses réserves. Le chiffre du tirage n'est ni un gage de santé financière, ni un critère de qualité. Certains titres

régionaux se portent très bien malgré un contenu journalistique misérable qui n'apporte rien à la diversité de l'opinion. Des journaux de grande tenue sont parfois en difficulté financière, du fait même de l'importance et de la rigueur qu'ils accordent à leur contenu.

Pour faire le choix entre les titres qui méritent un soutien et les autres, la commission du Conseil des Etats fixe le chiffre de 40'000 exemplaires. La mise en œuvre de cette règle aboutirait à des absurdités. Ainsi *Le Nouvelliste* (43'000 exemplaires) n'aurait droit à rien, alors que *La Liberté* (38'000 exemplaires) aurait un tarif postal préférentiel. Quel serait le sort réservé à *L'Express* et *L'Impartial* qui, fusionnés, dépassent légèrement le tirage fatidique? Pour garantir la libre formation

des opinions, ne vaut-il pas mieux soutenir *Le Temps* (46'000 exemplaires) que *La Côte* (11'000 exemplaires)?

La décision du Conseil national a le mérite d'éviter ce tri arbitraire. Elle a en outre, et heureusement, supprimé le subventionnement aux gratuits à grand tirage de Coop, Migros et du TCS. Mais une aide généralisée et sans condition reste choquante. Elle a été prise faute de mieux. Un projet d'aide directe soumise à un certain nombre de conditions qualitatives a été balayé, par crainte, injustifiée, d'une menace de l'Etat sur la liberté de la presse. La loi sur la radio et la TV impose des conditions pour obtenir une subvention et même une fréquence. Ces médias ne sont pas moins libres que la presse écrite.

## L'huile sur le feu et le feu aux poudres

*La dénonciation de la convention collective du bâtiment par les entrepreneurs menace aussi les accords bilatéraux avec l'UE*

Jean Christophe Schwaab (25 mai 2007)

La société suisse des entrepreneurs (SSE) vient de dénoncer la convention collective de travail (CCT) du bâtiment, après une courte série de négociations, que les patrons ont eux-mêmes interrompues. Les syndicats crient au scandale, craignant que les salariés concernés (plus de 280'000) ne perdent des acquis que tout le monde a fini par considérer comme gravés dans le marbre, tels que le 13ème salaire ou l'assurance perte de gains. A première vue, il ne s'agit que d'un banal conflit collectif: un partenaire social exige, l'autre refuse, aucun compromis n'est trouvé et la CCT passe à la trappe. Mais en rester là serait commettre une grave erreur d'appréciation.

Le jusqu'au-boutisme des patrons menace plus que la paix sociale sur les derniers chantiers de l'Eurofoot. Il met en danger le savant compromis échafaudé entre les partenaires sociaux et l'Etat pour assurer l'ouverture de la Suisse à l'Union européenne sans nuire aux intérêts des salariés et des entreprises. L'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes repose en effet sur les conventions collectives. S'il y a une CCT, elle peut être étendue à toutes les entreprises, même celles qui ne

l'ont pas signée, ce qui impose à toute la branche des standards minimaux. Ainsi, un «plombier polonais» peut certes exercer son activité en Suisse, mais à condition de respecter les normes de travail et de salaire helvétiques. Tous y trouvent leur compte: Les entreprises et les salariés de la place ne subissent pas de concurrence déloyale et les travailleurs venus de l'étranger ont droit à des salaires et des conditions de travail décentes. Assurés de bénéficier de mesures pour lutter contre la sous-enchère, les syndicats ont accepté l'ouverture à l'Europe et fait - de manière décisive - campagne en sa faveur.

La perte de la CCT dans un domaine aussi sensible que le bâtiment est un coup très grave à ce compromis. En effet, le bâtiment est un domaine sensible, où les risques de sous-enchère sont très élevés. Dans cette branche travaillent de nombreux temporaires et ouvriers peu qualifiés, des catégories de salariés très exposées à la sous-enchère et où les ressortissants des pays de l'UE sont fortement représentés. En outre, c'est souvent dans le bâtiment que de nombreux migrants fraîchement arrivés en Suisse trouvent leur premier emploi. Peu au courant des conditions en vigueur en Suisse, ils sont

particulièrement à la merci de patrons peu scrupuleux. Enfin, les chantiers sont souvent de petite taille (une villa, un morceau de route) et si disséminés que les contrôles sont difficiles. Sans CCT du bâtiment, c'est la loi de la jungle qui prévaudra dans ce secteur. Il n'y aura plus aucune obligation ni de salaires minimaux, ni de durée du travail. Un salarié pourra ainsi travailler sur les chantiers suisses à n'importe quel prix. Les recommandations de la SSE de continuer à en appliquer les dispositions resteront à n'en pas douter lettre morte: c'est en effet dans le bâtiment, malgré sa CCT étendue, que le plus grand nombre d'abus de la libre circulation est constaté. Et si les cas de sous-enchère devaient se multiplier, il sera bien difficile de convaincre une majorité d'électeurs d'approuver le renouvellement des accords bilatéraux (en 2009 déjà), puis leur extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

La dénonciation de la CCT du bâtiment n'est donc pas un simple accroc du partenariat social. Les entrepreneurs, chez qui l'influence de l'UDC se fait de plus en plus sentir, menacent un équilibre fragile, dont l'échec peut entraîner celui de l'intégration européenne de la Suisse.

## Un référendum au Costa Rica

*Regard d'une Suissesse sur une première expérience de démocratie directe, appliquée au sujet chaud du libre-échange avec les Etats-Unis*

Charlotte Robert (25 mai 2007)

Le Tribunal électoral du Costa Rica se trouve dans un imposant édifice pyramidal et c'est ici, dans les sous-sols, que vont se compter les votes de tout le pays le 23 septembre. Ce dimanche-là, pour la première fois dans l'histoire du continent, un traité de libre-échange avec les Etats-Unis (TLC: *Tratado de Libre Comercio*) fera l'objet d'un référendum. Il a lieu à l'initiative des autorités qui devancent ainsi ce qui aurait été une première demande de référendum populaire.

Il y a d'une part les questions de fonds et d'autre part l'organisation elle-même du référendum. La campagne a déjà commencé et le Tribunal électoral a décidé que les membres du gouvernement pouvaient s'exprimer mais que le budget gouvernemental dédié à l'information et à la propagande ne pouvait pas être utilisé pour défendre le TLC. Il y aura une certaine tolérance malgré tout dans les cas où, par exemple, un ministre est en déplacement et en profite pour parler du Traité.

L'opposition a commencé avec la manière forte: la compagnie nationale d'électricité, qui n'a aucune envie de voir son marché libéralisé, a organisé des coupures de courant tournantes dans tout le pays pendant deux semaines. Cela n'était jamais arrivé et tout le monde en parlait. J'ai même entendu des gens qui avaient des maux d'estomac et

l'attribuaient à ces coupures et à l'arrêt des congélateurs! Le TLC a bon dos.

Avec le même esprit démocratique, la semaine passée, le gouvernement a reconduit dans ses fonctions, le recteur de l'Ecole polytechnique qui dirige la campagne contre le Traité.

Pour s'informer, on peut voir des DVD pour et des DVD contre ainsi que lire le très populaire 101 raisons de voter contre le TLC (fichier PDF en espagnol).

L'Assemblée législative quant à elle, planche sur 13 lois d'accompagnement, soit les lois nécessaires à la mise en oeuvre du Traité, soit celles visant à adoucir les effets négatifs sur l'emploi ou les revenus (de manière similaire à ce que la Suisse a connu vis-à-vis de l'Union européenne). L'atmosphère est tendue parce que les opposants craignent que certaines libéralisations soient effectuées même si le peuple refuse le Traité et leurs juristes s'efforcent de faire traîner les discussions.

Le référendum a été introduit dans la Constitution costaricaine en 2002. Le TLC en est le premier exercice, mais le Costa Rica a pu s'inspirer de l'expérience d'autres pays de la région et on m'a montré la documentation référendaire de la Bolivie, du Chili, de l'Equateur, de Panama et du Venezuela. Tous ces

gouvernements de gauche (à part Panama) ont introduit le droit de référendum ces dernières années.

La procédure costaricaine est intéressante à plusieurs égards. Par exemple: la documentation qui sera envoyée aux électeurs contiendra une trentaine de pages sur l'essence du Traité et ses implications. Elle n'est pas écrite par l'administration mais par un groupe de sages composé entre autres des recteurs des universités publiques du pays.

Autre particularité: les médias doivent annoncer chaque semaine toutes les personnes ou entreprises qui ont financé de la publicité et pour quel montant (le maximum autorisé par personne ou entreprise est de 8'000 \$). Cette liste est publiée sur le site Internet du Tribunal.

Finalement les transports publics seront gratuits pour les personnes qui iront voter. Et le Tribunal doit encore décider de la participation minimum nécessaire, probablement 40%.

Coût global de l'opération: 1,5 million \$ pour 2,6 millions d'électeurs dans 5000 bureaux de vote. Ce coût s'ajoute au budget ordinaire du Tribunal : 28 millions de dollars. Il faut dire que ce budget couvre également tout l'état civil du pays - soit 32 bureaux dans 32 cantons - qui octroie les cartes d'identité et met à jour

quotidiennement le registre électoral.

Le Tribunal électoral / état civil est une grosse machine parfaitement rodée de 900 professionnels capables d'assurer des tâches diverses dans tout le pays. En temps normal, la majeure partie d'entre eux s'occupe de l'état civil dans les 32 bureaux cantonaux et seules 40 personnes s'occupent de l'organisation des élections et du référendum. Certaines

répondent au numéro gratuit que les électeurs peuvent appeler pour poser des questions sur le déroulement du vote ou pour dénoncer des fraudes. Mais au moment des votations, tous ces fonctionnaires sont envoyés aux quatre coins du pays pour vérifier l'état des locaux de vote, superviser le vote, ramener les sacs remplis des bulletins puis recompter le tout dans la capitale. Tout le monde ici est équipé de walkie-talkie. Seuls 10'000 auxiliaires seront

engagés pour le jour J, soit 2 personnes par bureau électoral, et recevront chacun 60\$.

Aujourd'hui c'était touchant de voir les jeunes faire la queue pour s'enregistrer. Tout ceux qui auront 18 ans avant le 23 septembre ont jusqu'au 31 mai pour le faire. Ils étaient tous accompagnés, les filles généralement par leur père et les garçons par leur mère. J'ai regretté de ne pas avoir un appareil photographique.

## Entre Kouchner et Calmy-Rey

*Comment peut-on être ministre des affaires étrangères de gauche dans un gouvernement de droite?*

Alex Dépraz (26 mai 2007)

Nicolas Sarkozy, président de droite, a donc choisi un ministre de gauche, Bernard Kouchner, pour diriger sa diplomatie. Coup médiatique en vue des élections législatives ou véritable volonté d'ouverture de la part du président? Trahison politique ou fidélité à ses idéaux de la part de l'ex-administrateur du Kosovo? On s'abstiendra de procès d'intention pour juger sur les actes. Cette nomination a suscité des réactions virulentes non seulement en France, mais aussi de la part de personnalités de gauche romandes. C'est plus surprenant.

La direction du parti socialiste français a annoncé dans la foulée l'exclusion du PS «*de fait*» et «*automatique*» du nouveau locataire du Quai d'Orsay. Plutôt que d'exclusion,

on serait tenté de parler d'excommunication. Le droit de l'association prévoit en France comme en Suisse quelques garanties de procédure: l'exclusion doit être prise par un organe compétent après que l'intéressé ait pu faire valoir ses droits. Même Georges Frêche en a bénéficié. On s'interroge d'ailleurs de voir le Parti libéral vaudois, traditionnel défenseur des libertés individuelles, suivre les mêmes curieuses méthodes pour bannir ses membres qui ont rallié *Ecologie libérale*.

Surtout, la Suisse connaît bien la situation d'une ministre des affaires étrangères socialiste dans un gouvernement marqué à droite. La cheffe du département fédéral des affaires étrangères dirige pourtant notre diplomatie, du moins quant elle ne pousse pas

la chansonnette à la télévision. Elle fait même figure de locomotive électorale pour la gauche. Le PS français reproche à Bernard Kouchner de devoir assumer l'ensemble de la politique de droite du gouvernement Fillon. En tant que membre du Conseil fédéral, Micheline Calmy-Rey doit assumer collégialement les décisions du gouvernement, même si elle ne les partage pas. Personne ne songe pourtant à l'exclure du PS.

Bernard Kouchner peut assumer sa responsabilité ministérielle tout en restant minoritaire dans un gouvernement de droite. Ce qui est attristant, c'est qu'il aggrave, par son attitude inhabituelle dans l'Hexagone, la division au sein d'un PS français qui n'en avait pas besoin.

---

## Jogging de fonction

*Sarkozy, Couchepin et Clinton ont un précurseur inattendu*

André Gavillet (22 mai 2007)

Nous avons eu ces malades qui nous gouvernaient; nous aurons aussi des joggeurs pour nous diriger. Mais ces coureurs de fond n'aiment pas la solitude. Ils ne font pas un pas qui ne soit une image. Leur podomètre est une caméra. Toutefois elle ne retransmet pas un reportage pris sur le vif. L'image choisie et sélectionnée est un message. Image de la simplicité, le roi est en short, image de l'efficacité, au pas de course, image de l'endurance, quel souffle!

Le jogging est l'antithèse de la voiture. On ne court pas pour se déplacer, on court pour courir. Acte gratuit. Le jogging politique est lui aussi le pendant de la voiture, mais de la

voiture de fonction, il n'a rien de gratuit. Il est représentation du pouvoir. Il donne à voir le roi à son petit lever.

Clinton à la foulée élégante aurait donné le modèle mondial du joggeur. Helvétique, Pascal Couchepin estime qu'une fois l'an, le trajet Erlach - Ile Saint-Pierre est une démonstration suffisante - les journalistes, s'ils espèrent une confiance, étant tenus de suivre son rythme et son allonge de grand compas. Mais historiquement, c'est Mussolini qui inventa le pas de course politique, obligeant les notables fascistes à mouiller leur chemise noire.